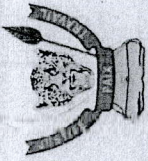


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 021/2024

A LA SOCIETE CENTRAL MOTORS Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 003 CGP/AF-FOMIN/DG/BMF/SP/07/2023, conclu avec le Fonds Minier pour les Générations Futures, pour un montant total hors taxe de dollars américains deux millions deux cent quatre-vingt mille huit cent soixante-deux, sept centimes (USD 2 280 862,07) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quinze mille neuf cent soixante-six, trois centimes (USD 15 966,03).

Fait à Kinshasa, le 29/01/2024.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Directeur Général  
Benoit Kolitshalembé

Sceau de l'Etablissement

